



COMPTE-RENDU DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 21
" " ayant donné pouvoir : 3
" " votants : 24

Date de la convocation : 13 décembre 2013

Date de l'affichage : 26 décembre 2013

PRESENTS (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. BOUVET, M. MATHIEU, Mm HUBERT, M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Adjoint ; M. BINDA, Mme BENOIT, M. CUSENIER M. DOUARD, Mme FILIPPI, Mme LEDUCQ, M. ROZE, Mme TBATOU, M. BESSOT, M. DUPREZ, Mm GUICHARDIERE, M. OLIVIER, Mme JEUNET, Mme RAME, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme BAUD (pouvoir à Mme HUBERT) ; Mlle MARTIN ; Mme FAIVRE (pouvoir : M. BOUVET) ; Mme BOURGEOIS (pouvoir à Mme FILIPPI) ; M. BOECK.

ABSENTS : Mme PROST ; Mme SEGUIN ; M. GRENIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BESSOT.

Etant constaté en outre l'arrivée en cours de séance de Mlle MARTIN, M. BOECK, Mme FAIVRE.

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT



DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL :

Renonciation au droit de préemption :

. Propriété des Consorts BAUDARD
Section BH n° 82 – 2 rue des Frères Lumière.

. Propriété de M. Michel JANIER
Section AL n° 116 – 20 rue Herman Picaud.

. Propriété de M. et Mme Jean-Michel TREFFOT
Section AD n° 424, 428 – 17 rue Victor Bérard.

. Propriété de M. Benoît DUFFAUT
Section AV n° 249 – 39b rue Gédéon David

. Propriété des Consorts DENISET
Section AN n° 42 – 19 rue Léon Blum

. Propriété de M. et Mme Georges NICOD et M. Cédric LACOMBE
Section AD n° 156p.



Toute correspondance doit être adressée, sous forme impersonnelle, à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville, Place Charles-de-Gaulle - 3 Septembre - B.P. 90109 - 39302 CHAMPAGNOLE Cedex

Téléphone 03 84 53 01 01 - Télécopieur 03 84 52 49 32

E-mail : mairie@champagnole.com - Site : www.champagnole.fr



. Propriété de la SCI BERTHET-LIEGEON
Section AE n° 220 et 272 – 3 et 3C rue Baronne Delort.

. Propriété de la SCI Baronne Delort
Section AE n° 270 – "Champs de Bey".

. Propriété de Mme BARBIER Nadine
Section AB n° 91 – 6 rue Clémenceau.

. Propriété de M. JACQUIN Pascal (SCI 3J)
Section AB n° 507 et 512 – 4 rue Général Leclerc.

. Propriété de la SAS IFCO
Section AB n° 2 – 22 rue Général Leclerc.

. Propriété de M. et Mme Jean-Luc NANNI
Section AB n° 32 – 10 rue Maréchal Foch.

REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

. Remerciements :

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements émanant de diverses associations.

ADMINISTRATION GENERALE :

. Modification du tableau des effectifs :

Rapporteur : Mme FILIPPI

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés pour les besoins des services de la commune. Les postes sont pourvus soit par des agents titulaires et stagiaires, soit par des agents contractuels selon les cas autorisés par la loi. Il comprend également les postes créés pour lesquels les agents titulaires ont demandé à bénéficier de détachement ou de disponibilité.

Au 1^{er} janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce nouveau tableau, sachant qu'il tiendra compte des modifications suivantes et nécessaires pour le bon fonctionnement des services :

- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe 20/35^e en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe 17.5/35^e
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe suite à départ à la retraite.

La commission "Administration Générale" qui s'est réunie le 9 décembre 2013 a émis un avis favorable sur ces modifications.

FILIERE, CADRE D'EMPLOI, GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF A TEMPS COMPLET	EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<u>Filière Administrative</u>				
- Directeur général des services 2 000 à 10 000 h	A	1		1
- Attaché principal	A	1		1
- Attaché	A	3		3
- Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	4		4
- Rédacteur	B	1		1
- Adjoint administratif principal 1 ^{ière} classe	C	1		1
- Adjoint administratif principal 2 ^{ième} classe	C	2		2
- Adjoint administratif 1 ^{ière} classe	C	4		4
- Adjoint administratif 2 ^{ième} classe	C		1 (28/35 ^e) 1 (17.5/35 ^e)	2
<u>Filière Technique</u>				
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1 (10/35 ^e)	1
- Technicien	B	1	1 (19/35 ^e)	1
- Agent de maîtrise principal	C	3	1 (20/35 ^e)	3
- Agent de maîtrise	C	7	1 (22.5/35 ^e)	7
- Adjoint technique principal 1 ^{ière} classe	C	3	1 (23.5/35 ^e)	3
- Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe	C		2 (27/35 ^e)	
- Adjoint technique 1 ^{ière} classe	C	6		6
- Adjoint technique 2 ^{ième} classe	C		2 (28/35 ^e)	
	C	6		6
	C	24	1 (30/35 ^e) 4 (32/35 ^e)	38
<u>Filière Sociale</u>				
- Agent spécialisé école maternelle 1 ^{ière} classe	C			
			1 (28/35 ^e)	2
			1 (30/35 ^e)	
<u>Filière Sportive</u>				
- Educateur des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe	B	1		1

FILIERE, CADRE D'EMPLOI, GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF A TEMPS COMPLET	EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<u>Filière Culturelle</u>				
- Adjoint du patrimoine 1 ^{ière} classe	B	2	1 (6/20 ^e)	2
- Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ière} classe	C	1	1 (8/20 ^e)	1
	B	1	1 (10/20 ^e)	7
			1 (10.5/20 ^e)	
			1 (11/20 ^e)	
			1 (18/20 ^e)	
- Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2		2
<u>Filière Animation</u>				
- Animateur	B	1	1 (20/35 ^e)	1
- Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	1	6 (28/35 ^e)	1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1(30/35 ^e)	9
<u>Filière Police</u>				
- Chef de service police municipale	B	1		1
- Brigadier chef principal	C	1		1
- Brigadier	C	2		2
- Gardien	C	2		2
Agents titulaires en disponibilité ou, détachement				
- Attaché	A	1		1
- Agent de maîtrise	C	1		1
- Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	3		3
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1		1
- Educateur des activités physiques et sportives	B	1		1
		92	32	124
Total effectif				
Emplois pourvus par des agents contractuels ou contrat de droit privé				
Apprentis 6				
Contrats aidés 2				
Emplois administratifs 4				
Emplois techniques (ateliers, bâtiments, restaurant) 12				
Emplois culturels (bibliothèque école de musique) 6				
	4			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

. Forêts communales : destination des coupes de bois :

Rapporteur : Mme FILIPPI

Le Conseil Municipal, sur proposition des membres de la commission "administration générale" réunis le 9 décembre 2013, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'état des assiettes des coupes pour la vente des bois de l'année 2014 :

1) Vente par adjudication générale :

- Vente en bloc et sur pied (résineux) : Parcelles 29, 41, 42, 44 (canton de SAPOIS)
- Vente sur pied à la mesure (résineux) : Parcelle 45, 46, 54 (Taravent)
- Vente en bloc et sur pieds (feuillus) : Parcelle 41, 42, 44 (Taravent)
- Vente sur pieds et à la mesure (feuillus) : Parcelle 45, 46, 54 (Taravent)
- Vente en bloc façonné (feuillus) : Parcelle 29 (canton de SAPOIS).

2) Vente amiable des lots de faible valeur :

La vente amiable se fera selon les procédures O.N.F. en vigueur pour les produits de faible valeur (chablis feuillus ou résineux).

3) Chablis :

Les chablis seront vendus de gré à gré sous forme d'accord cadre.

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de ces ventes.

JEUNESSE, ANIMATION, COMMUNICATION :

. Attribution des bourses BAFA : modification du règlement :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

La bourse BAFA destinée aux jeunes Champagnolais âgés de 17 ans minimum a été mise en place en 2011 avec cinq bénéficiaires la première année et sept en 2013.

Le règlement et ses modalités d'application n'ont pas posé de problème jusqu'à ce jour. Toutefois le départ pour une autre région d'une candidate et les difficultés à terminer la formation pour une autre conduisent à préciser l'engagement du candidat .

L'article 4 du règlement intitulé « engagement et modalités » pourrait être complété par la mention suivante : "le candidat s'engage à rembourser les frais de formation en cas d'abandon (sauf cas de force majeure soumis à la commission Jeunesse Animation Communication)".

Par ailleurs, afin d'approfondir la motivation du candidat, un entretien préalable pourrait compléter la procédure mentionnée à l'article 3.

Les membres de la commission, réunis le mardi 10 décembre 2013, ont donné un accord de principe sur ces modification du règlement de la bourse BAFA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces propositions.

AFFAIRES SPORTIVES :

. Attribution de subvention :

Rapporteur : Mme BAILLY

Par lettre en date du 21 octobre dernier, le Président du club Cyclo avait sollicité une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais occasionnés par les échanges avec les cyclistes de GOTTMADINGEN.

Lors de sa réunion du 24 octobre, les membres de la commission avaient demandé des pièces complémentaires de la part du club (bilan d'activité, budget prévisionnel, liste des adhérents).

Ces documents ont été examinés le 5 décembre et la commission propose d'attribuer au club cyclo une aide exceptionnelle de 945 €, un effort tout particulier devant être fait pour aider les associations qui continuent à faire vivre les échanges avec nos villes jumelées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'attribution de cette subvention.

. Renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec les clubs de football et de rugby :

Rapporteur : Mme BAILLY

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, ainsi que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse la somme de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lors des conseils municipaux des 15 mars 2011 et 25 janvier 2012, une convention d'objectifs et de moyens a été adoptée et conclue avec Champagnole Rugby et le Football Club de Champagnole.

La durée étant fixée à une année – renouvelable deux fois - il est nécessaire que les membres du conseil municipal se prononcent sur son renouvellement.

Les membres de la commission des affaires sportives se sont réunis le 5 décembre 2013 et proposent :

- D'ajouter deux objectifs supplémentaires :

- . Respect des installations, locaux et matériels mis à disposition
- . Mise en place d'une charte de bonne conduite.

- De reconduire les objectifs fixés précédemment à savoir :

- . Promouvoir l'image de la Ville de CHAMPAGNOLE.
- . Maintenir le label « Ecole de Rugby » ou « Ecole de Foot » délivré par la Fédération Française de Rugby ou de Football sous réserve que les critères de labellisation ne connaissent pas d'évolution majeure.
- . Favoriser la pratique du rugby ou du football en milieu scolaire sous réserve que ces interventions ne soient pas imputables à l'Education Nationale.

Les modalités de versement et le montant (40 169 € pour le rugby et 37 225 € pour le football) des subventions demeurent inchangés et s'effectueront de la manière suivante :

- 75 % à la signature de la convention ou au 15 janvier en cas de reconduction ;
- le solde au 15 juin après vérification de la réalisation totale ou partielle des objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces nouvelles conventions à conclure avec les clubs de Rugby et de Football de CHAMPAGNOLE, valables un an à compter de la signature, renouvelables deux fois, et autorise le Maire à les signer.

FINANCES :

. Création du budget annexe du lotissement "Les Louataux" :

Rapporteur : M. BOUVET

Sur les cinq lotissements réalisés depuis 2010, seules trois parcelles restent réellement disponibles.

Dans le cadre de la politique de l'habitat, il s'avère nécessaire de poursuivre les opérations d'aménagement afin de présenter une offre diversifiée et attractive.

Lieu-dit « Aux Louataux », au sud de la ville, un nouveau lotissement d'une surface d'environ 11 000 m² et comprenant 11 parcelles va être aménagé cette année, afin de répondre à la demande de terrains à bâtir.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14 et au Code Général des Impôts, chaque opération de viabilisation de lotissement communal doit être comptabilisée au sein d'un budget annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création du budget annexe lotissement communal « Les Louataux » et son assujettissement à la T.V.A (à l'unanimité)

- Par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve le Budget Primitif 2014 du lotissement arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 880 000 euros
- Recettes : 880 000 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 440 000 euros
- Recettes : 440 000 euros

. **Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget ville :**

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux Finances, sur la présentation du budget primitif de l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif - budget principal - de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 9 870 000 euros
- Recettes : 9 870 000 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 2 800 000 euros
- Recettes : 2 800 000 euros

- les taux suivants concernant les taxes locales :

- . Taxe d'habitation : 10,73 %
- . Foncier bâti : 19,46 %
- . Foncier non bâti : 42,65 %.

. **Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget eau :**

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif – budget eau - de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

- Dépenses : 88 500 euros
- Recettes : 88 500 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 211 569 euros
- Recettes : 211 569 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget régie municipale d'électricité :

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif - budget régie de production d'électricité - de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

- Dépenses : 90 500 euros
- Recettes : 90 500 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 32 575 euros
- Recettes : 32 575 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget restaurant municipal :

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif - budget Restaurant Municipal- de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 698 400 euros
- Recettes : 698 400 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 11 056 euros
- Recettes : 11 056 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget salle de l'Oppidum :

Rapporteurs : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif - budget salle de l'Oppidum - de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 150 000 euros
- Recettes : 150 000 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 4 574 euros
- Recettes : 4 574 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget lotissement Bief de Provelle :

Rapporteurs : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif - budget lotissement Bief de Provelle - de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	34 712 euros
- Recettes :	34 712 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	34 712 euros
- Recettes :	34 712 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget lotissement "Le Bon Accueil" :

Rapporteurs : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif - budget lotissement "Le Bon Accueil" - de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	330 207 euros
- Recettes :	330 207 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	186 207 euros
- Recettes :	186 207 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget lotissement "les Champs Philibins" :

Rapporteurs : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le budget primitif - budget lotissement "Les Champs Philibins" - de l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	221 581 euros
--------------	---------------

- Recettes : 221 581 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 157 581 euros
- Recettes : 157 581 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget lotissement "les Gravières" :

Rapporteurs : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe 2014 du lotissement « les Gravières », arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 1 434 040 euros
- Recettes : 1 434 040 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 884 040 euros
- Recettes : 884 040 euros

. Budgets primitifs de l'exercice 2014 - budget lotissement rue de la Liberté :

Rapporteurs : M. BOUVET

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe 2014 du lotissement « rue de la liberté », arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 423 924 euros
- Recettes : 423 924 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 220 924 euros
- Recettes : 220 924 euros

DUREE D AMORTISSEMENT COMMUNE DE CHAMPAGNOLE BUDGET GENERAL		
(COMPTABILITE M14 + DE 3500 HABITANTS)		
INTITULES	ARTICLE	DUREE
Frais d'étude, d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme	202	10 ANS
Frais d'études (non suivie de travaux)	2031	5 ANS
Frais de recherche et développement (non suivie de travaux)	2032	5 ANS
Frais d'insertion (non suivie de travaux)	2033	5 ANS
Subventions d'équipement versées (article 204)		
Biens mobiliers matériels et études	204...1	5 ANS
Bâtiments et installations	204...2	10 ANS
Projets d'infrastructures d'intérêt national	204...3	30 ANS
Concession et Droits similaires (logiciel, licences...)	2051	5 ANS
Autres immobilisations incorporelles	2087/2088	5 ANS
Agencement et aménagement de terrains 212		
Plantation d'arbres et d'arbuste	2121	15 ANS
autres agencements et aménagements de terrains	2128	20 ANS
Immeubles de rapports	2132/2142	25 ANS
Installations générales, agencements aménagement des constructions	2135/2145	15 ANS
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568	5 ANS
Matériel et outillage de voirie 2157		
Matériel roulant	21571	15 ANS
Autre matériel et outillage de voirie (dont panneaux)	21578	10 ANS
Autres installations, matériel et outillage techniques 2158	2158	5 ANS
Installations et appareils de chauffage et de climatisation	2158	15 ANS
Appareils de levage ascenseur	2158	20 ANS
Equipement de garage et d'atelier	2158	10 ANS
Equipement des cuisines	2158	10 ANS
Equipement sportifs	2158	10 ANS
Immob corporelles reçue au titre d'une mise à disposition 217		
Autres installations, matériel et outillage techniques	21758	5 ANS
Installations générales, agencements et aménagement divers	2181	5 ANS
Matériel de transport neuf	2182	10 ANS
Matériel de transport d'occasion	2182	5 ANS
Matériel de bureau et matériel informatique (dont copieur)	2183	5 ANS
Moblliers	2184	10 ANS
Autres immobilisations corporelles 2188		
Coffre fort amoire forte	2188	20 ANS
Petit electroménager	2188	5 ANS
Autre matériel	2188	5 ANS

(COMPTABILITE M 41 REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D ELECTRICITE)						
INTITULES				ARTICLE	DUREE	
Frais d'études (non suivie de travaux)				2031	5 ANS	
Frais de recherche et développement (non suivie de travaux)				2032	5 ANS	
Frais d'insertion (non suivie de travaux)				2033	5 ANS	
Concession et Droits similaires (logiciel, licences...)				2051	5 ANS	
Autres immobilisations incorporelles				208	5 ANS	
agencement de terrains nus				2121	15 ANS	
Bâtiment				2131	25 ANS	
Installations générales, agencements aménagement des constructions				2135	15 ANS	
Installations matériel et outillage technique production hydraulique				215311	25 ANS	
autres installation à caractère spécifique (photovoltaïque)				215318	25 ANS	
Matériel industriel				215418	10 ANS	
Installations générales, agencements et aménagement divers				2181	5 ANS	
Matériel de transport neuf				2182	10 ANS	
Matériel de transport d'occasion				2182	5 ANS	
Matériel de bureau et matériel informatique (dont copieur)				2183	5 ANS	
Onduleur				2183	10 ANS	
Moblliers				2184	10 ANS	
Coffre fort amoire forte				2188	20 ANS	
Autre matériel				2188	5 ANS	
(COMPTABILITE M 49 Abrégée SERVICE DE DISTRIBUTION D EAU POTABLE)						
INTITULES				ARTICLE	DUREE	
Frais d'études (non suivie de travaux)				203	5 ANS	
Construction				213	50 ANS	
Matériel et outillage technique				215	10 ANS	
Réseau d'eau				2158	50 ANS	
Moblliers, matériel divers				218	10 ANS	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

. Modification des statuts du SICTOM :

Rapporteur : M. SAILLARD

La Communauté de Communes du Comté de Grimont est composée de 30 communes, qui adhèrent pour :

- 17 d'entre elles au SICTOM de la Région de CHAMPAGNOLE
- 4 d'entre elles au SICTOM de la Zone de DOLE
- 9 d'entre elles au SICTOM de la Zone de LONS LE SAUNIER.

A l'initiative du SICTOM de la Zone de Dole, il a été proposé que les quatre communes concernées, BIEFMORIN, NEUVILLEY, OUSSIÈRES et VILLERS LES BOIS soient collectées par le SICTOM de la Région de CHAMPAGNOLE. Cette proposition s'inscrit dans un souci de

simplification administrative et de cohérence des périmètres des différentes collectivités. Elle s'appliquerait à compter du 1^{er} avril 2014.

Par délibération du 13 novembre 2013, le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts du SICTOM nécessaire à cette extension du secteur de collecte. Cette décision doit être notifiée aux Maires et Présidents de chacune des collectivités adhérentes qui doivent en délibérer, conformément aux articles L.5211-20 et L.5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable le 3 décembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la modification statutaire du SICTOM selon les conditions énoncées, et l'extension du champ territorial d'intervention de la Communauté de Communes du Comté de Grimont aux communes de BIEFMORIN, NEUVILLEY, OUSSIÈRES et VILLERS LES BOIS
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

. Recensement éclairage public : financement définitif :

Rapporteur : M. SAILLARD

Par délibération en date du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de recensement complet et numérisation du parc d'éclairage public, opération menée avec le SIDEC du Jura. Cette démarche s'est achevée récemment avec un rendu qui est intervenu le 21 novembre dernier.

La connaissance précise et exhaustive du patrimoine (localisation des points lumineux avec intégration au SIG, type et hauteur de mât, type de lampe, état, ...) va faciliter la planification de la maintenance et la rénovation du matériel.

Il convient à présent d'approuver le financement définitif de l'opération. Le montant total de la dépense s'élève à 10 216.09 € TTC ; l'ADEME, la Région et le SIDEC participent chacun à hauteur de 25%. La part de la Ville de CHAMPAGNOLE à reverser au SIDEC s'élève également à 25%, soit 2 554.02 € TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits du Budget Primitif, nature 6042, fonction 814.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le financement définitif de l'opération et la participation de la ville selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

. *Eclairage public : information sur l'état du parc :*

Rapporteur : M. SAILLARD

En collaboration avec le SIDEC du Jura, un diagnostic complet du parc d'éclairage public a été effectué. Cet inventaire exhaustif va permettre une connaissance précise du patrimoine avec une mise à jour régulière.

La numérisation de tous ces équipements permet dès à présent leur intégration au Système d'Information Géographique (SIG).

Un recensement complet de tous les points lumineux a été effectué avec localisation précise à l'aide d'une balise GPS.

Chaque point lumineux a été inventorié avec indication également du type de mât, de sa hauteur, du type de lampe, de sa puissance et de l'état.

Tous les points de comptage ont également été répertoriés avec analyse de la puissance souscrite, de la puissance installée, du type de la commande d'allumage.

Il est important de préciser que cette évaluation détaillée participe à une bonne maîtrise des coûts.

Cela peut se traduire par un choix de mat adapté, performant, facile d'entretien. Cela se poursuit notamment par une maintenance régulière et se consolide par une bonne gestion de la consommation d'énergie (régulation, variation de puissance, etc...).

Il convient également de prendre en compte l'ensemble des impératifs de confort visuel, de sécurité des biens et des personnes, d'économie d'énergie et de respect de l'environnement nocturne dans l'élaboration de solutions, de gestion globale des équipements d'éclairage public.

Le nombre de points lumineux sur la commune est de 2 119.

Puissance souscrite totale : 259 kva
Consommation annuelle : 850 000 kwh
Coût annuel : 79 000 €.

L'analyse des consommations fait ressortir deux ratios importants pour la ville :

- Coût par habitant : 9.83 €/habitant/an (moyenne dans le Jura : 12 €/habitant/an
- Consommation par habitant : 105.4 kwh/habitant/an (moyenne dans le Jura : 120 kwh/habitant/an)

Le nombre d'habitants par point lumineux est à Champagnole de 3.8 alors que le ratio pour les communes du Jura est de 5.5.

La puissance moyenne d'un point lumineux à Champagnole est de 113 W alors qu'elle est de 130 W pour les communes du Jura et de 140 W pour les communes françaises.

Le pourcentage de points lumineux vétuste est seulement de 7% à Champagnole contre 40% pour les communes du Jura et 30 à 35 % pour les communes françaises.

Par comparaison par rapport à l'année 2003, il y a donc dix ans, alors que le nombre de points lumineux a augmenté d'environ 200 unités, la consommation en kwh a diminué de 18.5%, le coût en euros n'a augmenté que de 5% sur les dix ans (79 000 € aujourd'hui contre 75 000 € en 2003) alors que le prix de l'énergie a quant à lui augmenté de 30%.

Ces résultats s'avèrent donc très positifs, ils illustrent la politique d'investissement et de renouvellement du parc d'éclairage mis en œuvre chaque année.

La mise en place d'un matériel performant accompagné de systèmes de régulation et d'abaissement de puissance et une maintenance régulière ont donc permis d'aboutir à ces résultats.

Cette maîtrise est d'autant plus remarquable et nécessaire que le coût de l'énergie (tarifs d'électricité) a fortement augmenté ces dernières années. En même temps, le nombre de points lumineux augmentait en corrélation avec l'extension de l'urbanisation.

Les efforts doivent se poursuivre avec l'adaptation de la puissance souscrite à chaque point de comptage., le remplacement des 104 luminaires encore équipés de lampes à vapeur de mercure (économie attendue de 5720 W), le remplacement des vasques ouvertes par des vasques fermées (56 unités), les abaissements de puissance sur les secteurs plus anciens.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

. Achat de terrain aux Consorts BOURGEOIS :

Rapporteur : M. SAILLARD

Dans sa séance du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées section AW n° 101 et AW n° 110 aux consorts BROCARD, dans le cadre de la constitution de réserves foncières.

Par la suite, les consorts BOURGEOIS, propriétaires d'une parcelle contiguë, cadastrée section AW n° 105, en ont proposé la cession à la commune. La surface est de 6750 m².

Il convient de saisir cette opportunité et de poursuivre la politique de réserve foncière qui permettra une urbanisation à plus long terme.

Un accord est intervenu pour effectuer cette acquisition sur une base de 1.30 € le m², soit un total de 8 775.00 €. Le prix au m² est identique à celui appliqué avec les consorts BROCARD. Les charges relatives à l'indemnisation éventuelle des exploitants incomberont à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette acquisition de terrain selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires.

. Achat de terrain à Mme MARGUET :

Rapporteur : M. PERNOT

Le Conseil Municipal a approuvé récemment par délibération l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'arrière de la rue Foch, l'objectif étant à terme de créer de nouvelles possibilités de stationnement.

La propriété cadastrée section AB n° 48 située 21 rue Clemenceau était proposée à la vente.

Plusieurs discussions sont donc intervenues avec Madame MARGUET, propriétaire actuelle, par l'intermédiaire de son représentant, ainsi qu'avec Monsieur ES SOUABNI, acquéreur éventuel.

Un accord est intervenu sur la base suivante : Monsieur ES SOUABNI achète la partie bâtie et une petite partie du terrain ; il envisage de créer un espace bureau au rez-de-chaussée et de réhabiliter des logements dans les étages. La ville achète le terrain non bâti situé à l'arrière, soit une surface d'environ 800 m² (la surface définitive sera établie avec le document d'arpentage).

Il est rappelé que la ville est déjà propriétaire des terrains contigus, à savoir les parcelles cadastrées section AB n° 53 et n° 350 et qu'un réaménagement complet de ce secteur pourra intervenir ultérieurement notamment après la démolition des anciens locaux du centre animation loisirs.

Un droit de passage sur les propriétés communales est consenti au profit des propriétaires et occupants de la partie bâtie du 21 rue Clémenceau afin de permettre un accès par l'arrière.

Il est donc proposé d'acquérir la partie non bâtie de la parcelle AB n° 48p au prix de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cet achat de terrain selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

. Vente de terrains :

Rapporteur : M. SAILLARD

Il convient de se prononcer sur la cession du lot n° 11 du lotissement Les Gravières d'une surface de 591 m² à Monsieur et Madame Ali SEKER, au prix de 27.00 € HT le m² (conforme au Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Par ailleurs, dans sa séance du 16 avril 2013, le Conseil Municipal avait approuvé la cession du lot n° 33 à Monsieur Stéphane NANNI ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait. Ce lot faisait partie de ceux prévus pour être divisés et accueillir plusieurs constructions. Le projet de Monsieur NANNI a avancé, le lot a été divisé en trois, les sociétés ont été créées et il convient à présent de préciser que le lot n° 47 sera cédé à la SCI Jura-Location et les lots n° 46 et n° 48 à la S.C.C.V. Jura-Construction. Le prix est également de 27.00 € HT le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces cessions de terrains selon les conditions énoncées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

. **Modernisation de la centrale de la Roche : avenant de transfert du marché:**

Rapporteur : M. SAILLARD

Suite à la délibération du 16 avril 2013, un marché public a été conclu avec la société CEMA SARL concernant les travaux de modernisation de la centrale électrique de la Roche. Or, la société CEMA a fait l'objet d'une fusion absorption par la SAS HYDROWATT.

Considérant les garanties professionnelles et financières présentées et le fait qu'il n'y a aucune modification substantielle du marché, il est proposé de donner un accord au transfert du contrat.

Le conseil d'exploitation de la régie municipale d'électricité a émis un avis favorable dans sa séance du 17 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le transfert du marché vers la société HYDROWATT et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

. **Motion pour le maintien du guichet SNCF de CHAMPAGNOLE :**

Rapporteur : M. PERNOT

La SNCF a récemment avisé le personnel de la gare de CHAMPAGNOLE que les guichets des gares de CHAMPAGNOLE et POLIGNY, ouverts au public, seraient fermés définitivement dans le courant de l'été 2014.

Cette suppression va entraîner pour CHAMPAGNOLE et ses environs une forte image négative dans les domaines économique, scolaires, et surtout pratique...

Sans guichet, en effet, les usagers auront de réelles difficultés face aux distributeurs de billets automatiques qui, de plus, sont régulièrement en panne. Ils n'auront plus accès aux renseignements.

Le Conseil Municipal de CHAMPAGNOLE, à l'unanimité, demande à la SNCF de maintenir l'ouverture du guichet de CHAMPAGNOLE en l'état.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme GUICHARDIERE rappelle l'engagement de Mme FUSARO en mai 2010 de créer 200 emplois sur CHAMPAGNOLE suite à l'agrandissement d'INTERMARCHE et SUPER U. Elle souhaiterait avoir un bilan des emplois effectivement créés. M. PERNOT fait remarquer que les différentes structures ont déjà permis l'embauche de nombreuses personnes et que l'agrandissement d'INTERMARCHE n'est pas encore effectif. De plus, l'ouverture de LECLERC et les grandes surfaces non alimentaires en projet vont encore permettre la création de nombreux emplois.

- M. PERNOT s'adresse à la presse pour faire part de son mécontentement quand à la polémique créée par les articles parus récemment au sujet du Boxing Fitness Club. Il rappelle que les relations avec M. BOURAHLA ont toujours été cordiales et que la ville a fait le maximum pour soutenir son activité. Par contre, il n'a pas été possible pour le moment de trouver un local communal pour accueillir l'activité de cette association qui nécessite une salle permanente avec l'installation d'un ring. Une solution continue d'être recherchée pour aider cette association.

M. PERNOT rappelle les dates des vœux pour 2014 :

- Vœux à la population : samedi 11 janvier 2014 à 11 H à l'Oppidum ;
- Vœux au personnel communal : mardi 14 janvier 2014 à 18 H à l'Oppidum ;
- Vœux aux associations et personnalités : samedi 18 janvier à 11 H à l'Oppidum.

- M. DUSSOUILLEZ dévoile à ses collègues une plaque apposée dans la salle d'honneur de la Mairie et récapitulant le nom de tous les maires qui se sont succédés à CHAMPAGNOLE. Cette réalisation s'est inspirée d'une initiative similaire au Conseil Général.

Avant de clore la séance, M. PERNOT souhaite à ses collègues de joyeuses fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 H 10.

Le Maire,



Clément PERNOT
Conseiller Général